

Conseil local : _____ Adresse : _____
 Nom du parent adhérent* : _____
 Prénom : _____ Code postal : _____ Commune : _____
 Nom du conjoint[e] : _____ Tél dom : _____ Tél port : _____
 Prénom : _____ Email : _____

* Bénéficiaire du reçu don aux œuvres

	Nom	Prénom	Né[e] le	Établissement	Classe
1	_____	_____	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____	_____	_____

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Adhésion principale (une par famille logeant à la même adresse) ou **secondaire** (5 € par conseil local)

1 - Cotisation annuelle

+ la Revue des Parents, Journal national d'information (3,35 € si incluse, 6 € sans adhésion)

36,00 € De Soutien (ou plus)

26,00 € Normale

15,00 € Minimale (inchangée) proposée pour les familles non imposables

12,96 € **2 - Abonnement** optionnel (offert au président du CL)
 • Lettre La Famille et l'École

5,00 € **3 - Part locale seule**
 Uniquement si vous avez déjà acquitté votre cotisation principale dans un autre conseil local

Total (pour la famille)
 • Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou en espèces au trésorier
 • Envoyez votre bulletin à la **FCPE départementale [A]** ou remettez-le à votre **conseil local [B]**

Vous souhaitez

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- Être candidat[e] au conseil d'école maternelle-élémentaire
- Être candidat[e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP.]
- Être délégué[e] au conseil de classe, précisez laquelle : _____

Un reçu don aux œuvres

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil local FCPE, précisez lequel : _____

Étiez-vous adhérent en 2010-2011 ? : _____

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

DATE et SIGNATURE

Des parents au service d'autres parents

Dans les écoles et les collèges et lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, conseil de discipline.

Dans les commissions départementales : appels, affectations, bourses, transports...

Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus.

Dans les discussions avec les pouvoirs publics [préfet, inspecteur d'académie, élus ...]

Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves.



Répartition des montants des adhésions

Cotisations	PART		Revue nationale : Revue des Parents	total	Reste après déduction fiscale*
	Nationale	Départementale			
de Soutien	6,00 €	16,65 €	10,00 €	36,00 €	11,10 €
Normale	6,00 €	12,40 €	4,25 €	26,00 €	7,70 €
Minimale	6,00 €	5,65 €	0,00 €	15,00 €	

*Pour les familles imposables

Prenez contact avec la FCPE départementale [A] ou locale [B]

A FCPE DE LA SARTHE
 Conseil Départemental de Parents d'Élèves
 65, avenue Yzeux - 72000 LE MANS
 Tél. / Fax : 02 43 28 89 83
 fcpe72@wanadoo.fr
 Site : <http://fcpe72.assoc.pagespro-orange.fr>
 Heures d'ouverture du secrétariat
 tous les jours
 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30

B FCPE locale
 FCPE Lycée Touchard-Washington
 Pour toute information, vous pouvez nous (re) joindre :
 > fcpe-touchard-washington@laposte.net
 > Dominique HERTZ : 0606784286